

École publique de St Amand
Conseil d'école du 10 novembre 2011

Secrétaire de séance : Mme Planche

Excusés:

Mme BROTHELANDE

Ordre du jour :

- Résultat des élections de parents au conseil d'École
- *Point sur les effectifs et l'équipe pédagogique.*
- Le règlement intérieur 2011-2012
- Document hygiène et sécurité.
- Projet d'école
- Bilan financier de la coopérative scolaire.

Questions diverses (*à adresser impérativement à l'école pour le 9/11/2011*)

Résultat des élections de parents au conseil d'école

446 électeurs inscrits

214 votants

14 bulletins blancs ou nuls

tx de participation de 47,9%

liste élue à l'unanimité

Point sur les effectifs et l'équipe pédagogique

338 élèves répartis de la façon suivante:

- TPS PS 28 avec Mme Beuve
- PS 27 avec Mme Gautier
- MS GS 29 avec Mme Ledentu
- MS GS 29 avec Mme Savey
- Cp 24 avec Mme Mielvaque
- cp 24 avec Mme Régent
- ce1 24 avec Mme Marie
- ce1 25 avec Mme Letellier
- ce2 26 avec Mme Pineau et Mme Delanoy
- ce2 26 avec Mme Cong
- cm1 27 avec M Bribet
- cm1 Cm2 24 avec Mme Delanoy et Mme Turgis
- cm2 26 avec Mme Brisset
-

M. DUBOIS maître d'adaptation intervient auprès des élèves de CP et de CE1 en difficulté.
Mme GAZENGEL intervient auprès des élèves de CM pour enseigner l'anglais. Frédérique Truffert EVS intervient auprès d'1 élève en situation de handicap.

Les prévisions d'effectif pour la rentrée prochaine laissent entrevoir la situation suivante

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Effectifs 2011-2012	4	51	24	34	48	49	51	37	40	338
montée pédagogique	0	4	51	24	34	48	49	51	37	298
nouveaux inscrits	4	33								37
arrivées										0
départs						2	1	1		4

TOTAL 2012-2013 **4** **37** **51** **24** **34** **46** **48** **50** **37** **331**

document hygiène et sécurité

RAS

La synthèse de l'évaluation du document hygiène et sécurité est consultable sur demande auprès du directeur.

Le règlement intérieur 2010-2011 (charte de l'Internet)

Le règlement des 2 écoles a été harmonisé afin de prendre en compte toutes les spécificités de chaque école. Il sera distribué à l'ensemble des parents d'élèves de l'école à l'issue de ce conseil d'école.

A noter la modification de l'article concernant la collation à l'école (cf ci dessous).

Collation et goûter à l'école

- Dans le souci d'améliorer l'équilibre nutritionnel et en lien avec les recommandations du Programme National Nutrition Santé aucune collation ne sera autorisée à l'école à l'exception de situations ponctuelles (sortie scolaire...) prévues par les enseignants.

Projet d'école

Le projet d'école élaboré pour les 3 années à venir est consultable dans son intégralité sur le site internet et sur les panneaux d'affichage des écoles. Les axes principaux sont :

1. la maîtrise de la langue française
2. la culture mathématique et scientifique
3. l'accès à la culture

Bilan financier de la coopérative scolaire

les 2 coopératives scolaires ont été regroupées. Le bilan financier est consultable auprès du directeur. Les subventions versées par la Mairie et le don de l'APE permettront de mener des projets riches et variés cette année en limitant au maximum la participation financière des familles.

Questions diverses

Serait il possible de mettre en place une étude pour que les enfants qui ont des leçons puissent commencer à les faire avec quelqu'un qui pourrait éventuellement les aider et les renseigner ?

La commune ne s'oppose pas à l'étude de l'ouverture d'une étude mais la difficulté réside dans le recrutement d'une ou plusieurs personnes en capacité de la prendre en charge. Il faut en effet trouver des personnes disponibles et compétentes et l'éloignement du pôle étudiant de St Lo est dissuasif. Toutes les candidatures éventuelles sont à adresser au directeur.

La sécurité et la surveillance à l'école

- De nombreuses voitures se stationnent aux heures de sortie et d'entrée des élèves sur les lignes jaunes ou sur le passage des enfants. Ceci représente un réel danger pour les élèves. Les cars ne pouvant parfois pas emprunter la rue des écoles et devant laisser descendre les élèves sur la chaussée.
Il est rappelé que de nombreuses places de stationnement sont disponibles aux abords de l'école ou sur le parking de la mairie. Un sens unique et des places supplémentaires de stationnement ont été créés il y a 2 ans. Il est demandé à tous de faire preuve de responsabilité et de civisme et d'utiliser les places de stationnement prévues à cet effet.
- A l'école maternelle les élèves sont confiés aux personnes nominativement désignées par les parents. Les élèves de l'école élémentaire sont autorisés à quitter l'école seuls comme le prévoit le règlement intérieur de l'école et le règlement départemental. Dans le but de sécuriser au maximum la sortie des élèves à 11h45 et 16h30 les parents devront attendre leurs enfants à la grille de l'école afin d'identifier clairement les espaces. Les services péri scolaires récupèrent les élèves dans la cour. Il est permis aux élèves qui attendraient leurs parents de rester dans la cour jusqu'à 16h40.
- Les difficultés dans la gestion du temps de midi découlent d'une organisation rendue compliquée par de multiples facteurs (éloignement de l'école et de la cantine, aide personnalisée, 2 services...) Afin d'améliorer et de fluidifier le déroulement des services de cantine et de récréation du midi, **un règlement intérieur complet** va être rédigé en partenariat avec les personnels municipaux. Tous les élèves et parents seront signataires de ce règlement qui organisera dans le détail la prise en charge et la circulation des élèves sur le temps de midi.
- M Brun explique que la moyenne de fréquentation de la garderie après 17h30 est de 12 élèves ce qui ne justifie pas la présence d'une seconde personne, le taux d'encadrement étant respecté.

Le directeur

Le secrétaire de séance

D PIERRARD

K Planche